



Changement des sols dans mon appartement

Par **Mk**, le **08/10/2020 à 16:58**

Bonjour rn Je suis en location chez un bailleur HLM depuis 2013 quand je suis entré dans l'appartement j'ai trouvé les sols très abîmé et usé par la suite j'ai voulu les changer en mettant du carrelage dans tout l'appartement à la place de l'ancien lino tout ça bien sûr sans demander l'accord aujourd'hui peut-il me pénaliser rn

Par **amajuris**, le **08/10/2020 à 18:03**

bonjour,rnrnsi le carrelage a été bien posé, le bailleur devrait être content.rnrnpar contre en remplaçant le lino par du carrelage, vous avez dégradé l'isolation phonique.rnrnsalutations

Par **Mk**, le **08/10/2020 à 22:20**

Non justement nous avons mis un isolant phonique

Par **jos38**, le **09/10/2020 à 11:20**

bonjour. je connais plusieurs cas où le locataire a eu son dépôt de garantie entièrement remboursé à son départ car les travaux effectués sans autorisation étaient de "l'embellissement" : isolation sol du balcon, pose de parquet flottant à la place du lino.